

# **PLAN SANTÉ DIGINOMAD**



# Le contrat d'assurance voyage créé pour répondre aux différents besoins des nomades

Assistance 24h/24, prise en charge des frais médicaux en illimitée en cas de maladie ou d'accident, garanties assistance et dommages aux tiers, et assurance des biens nomades, en cas de vol ou casse...

#### **GARANTIES**

### **DURÉE DE LA GARANTIE**

12 MOIS

#### RÉSIDENCE

**PAYS DE L'UNION EUROPÉENNE** 

#### **NATURE DU SÉJOUR**

**BUSINESS**.

**EXPAT** 

#### **DESTINATION**

MONDE ENTIER, sauf pays exclus\*

#### LIMITE D'ÂGE

**AVANT 40 ANS** 

















#### **RENFORTS, OPTIONS & TARIFS**

#### **COTISATION PAR PERSONNE**

Souscription	Autre destination	USA et / ou Canada
Avant 40 ans	70 € / mois	110 € / mois

#### **LES RENFORTS**

- à ajouter jusqu'au jour du départ -

#### FRAIS MÉDICAUX EN FRANCE : à partir de 210 €

Extension de la garantie jusqu'à 90 jours en cas de retour temporaire et / ou définitif.



# **PLAN SANTÉ DIGINOMAD**

### LES GARANTIES, MONTANTS & LIMITES

BAGAGES	PERTE, VOL OU DÉTÉRIORATION DE BAGAGES	<ul> <li>Maximum : 2.000 € par assuré, franchise 15 €.</li> <li>Objets de valeur : plafond de remboursement à 50 % du montant de la garantie.</li> </ul>
	FRAIS MÉDICAUX À L'ETRANGER	Illimités
FRAIS MÉDICAUX	EN CAS D'HOSPITALISATION (APPEL OBLIGATOIRE AU CENTRE D'ASSISTANCE)	Prise en charge au 1 <sup>er</sup> euro, à concurrence de 100 % des frais réels
	HORS HOSPITALISATION	· Remboursement 100 % des frais réels
	SOINS DENTAIRES D'URGENCES	· Remboursement 100 % des frais réels. Max. 300 €
	FRAIS MÉDICAUX EN FRANCE PLAFONNÉ SUR LA BASE ET LE TAUX DE REMBOURSEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE	<ul> <li>Maximum en cas d'hospitalisation: 1.000.000 €</li> <li>Maximum hors hospitalisation: 15.000 €</li> </ul>
( <del>†</del>	ENVOI DE MÉDICAMENTS (INDISPENSABLES ET INTROUVABLES SUR PLACE)	Frais réels
RAPATRIEMENT & ASSISTANCE	ENVOI D'UN MÉDECIN SUR PLACE À L'ÉTRANGER	Frais réels
	TRANSPORT DE L'ASSURÉ AU CENTRE MÉDICAL	Frais réels
	RAPATRIEMENT DE L'ASSURÉ À SON DOMICILE	Frais réels
	RAPATRIEMENT DU CORPS EN CAS DE DÉCÈS DE L'ASSURÉ DANS SON PAYS D'ORIGINE	Frais réels
	PRISE EN CHARGE D'UN TITRE DE TRANSPORT ET DES FRAIS DE SÉJOUR POUR UN MEMBRE DE LA FAMILLE	Billet aller-retour  • Maximum par personne et par jour : <b>50 €</b> • Maximum : <b>500 €</b>
	PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE PROLONGATION DE SÉJOUR DE L'ASSURÉ	<ul> <li>Maximum par personne et par jour : 50 €</li> <li>Maximum : 500 €</li> </ul>
	RETOUR DES ACCOMPAGNANTS ET PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE SÉJOUR	Billet retour simple  • Maximum par personne et par jour : <b>50 €</b> • Maximum : <b>500 €</b>
	RETOUR ANTICIPÉ DE L'ASSURÉ	Billet aller-retour
	ASSISTANCE JURIDIQUE À L'ÉTRANGER	Maximum par Assuré : <b>3.000 €</b>
	CAUTION PÉNALE À L'ÉTRANGER	Maximum par Assuré : <b>7.500 €</b>
	FRAIS DE RECHERCHE ET DE SECOURS	Maximum par Assuré : <b>5.000 €</b>
INCIDENT VOYAGE	AVANCE DE FONDS	Maximum par Assuré : <b>500 €</b>
	TRANSMISSION DES MESSAGES URGENTS	Frais réels
	CAPITAL DÉCÈS ACCIDENTEL	Par assuré : <b>8.000 €</b>
IND. ACCIDENT	CAPITAL INVALIDITÉ PERMANENTE ACCIDENTELLE	Jusqu'à : <b>40.000 €</b> , franchise 30%
RESP. CIVILE	RESPONSABILITÉ CIVILE À L'ÉTRANGER	<ul> <li>Maximum dommages corporels : 4.500.000 €</li> <li>Maximum dommages matériels : 450.000 €</li> <li>Franchise par sinistre 80 €</li> </ul>
	RESPONSABILITÉ CIVILE LOCATIVE INCENDIE, EXPLOSION, DÉGATS DES EAUX	<ul> <li>Maximum : 100.000 €</li> <li>Franchise par sinistre 80 €</li> </ul>
BIENS NOMADES	<b>VOL OU CASSE DES BIENS NOMADES</b> ORDINATEUR PORTABLE, TÉLÉPHONE MOBILE, CASQUE AUDIO ET TABLETTE	• Maximum par Assuré : <b>1.500 €</b>

PIONNIER DE L'ASSURANCE VOYAGE ET DE L'ASSISTANCE DEPUIS 1981









## **PLAN SANTÉ DIGINOMAD**

#### LES PRINCIPALES EXCLUSIONS DU CONTRAT

Dans un souci de transparence, nous vous présentons les principales exclusions de ce contrat. Vous trouverez les détails et informations complémentares sur nos **Conditions Générales**.

#### **EXCLUSIONS SPÉCIFIQUES AUX GARANTIES ASSISTANCE ET FRAIS MÉDICAUX**

Les rechutes de maladies ou d'accidents antérieurs à la date de prise d'effet du contrat, y compris les maladies chroniques et les maladies consolidées.

La grossesse, les frais liés à la maternité et les interruptions volontaires de grossesse.

Les vaccins, les traitements de confort, les frais de lunettes, verres de contact, prothèses de toute nature, bilans de santé, examens et tests ou traitements de routine (ex.: acné, allergies, mal de dos, contraception, etc.), préventifs ou de contrôle non consécutifs à un accident ou maladie garantis.

#### **EXCLUSIONS COMMUNES À TOUTES LES GARANTIES**

L'absorption de drogues, stupéfiants, substances analogues et médicaments non prescrits par une autorité médicale habilitée et leurs conséquences.

Les conséquences de l'état alcoolique de l'Assuré.

Les maladies nerveuses ou mentales.

La pratique sportive à titre professionnel, la pratique d'une course amateur nécessitant l'utilisation d'un engin à moteur et l'utilisation d'un ULM, deltaplane, aile volante, parachute ou parapente.

#### **OUE FAIRE EN CAS DE SINISTRE?**

Vous trouverez ci-dessous la procédure à adopter pour la garantie Frais Médicaux à l'étranger. Consultez les **Modalités en cas de sinistre** pour en savoir plus.

#### **HOSPITALISATION & ASSISTANCE**

Appeler le centre d'assistance disponible 24h/7i

- + 18178267090 (USA ou Canada)
- + 33 01 49 02 42 11 (monde)

#### SOINS MÉDICAUX HORS HOSPITALISATION

Vous avancez les frais et demandez le remboursement avec les pièces justificatives (dossier médical complété par le médecin, factures, justificatifs de paiement et RIB européen) à AVA via votre espace client sur AVA.FR, par mail à <u>sinistres@ava.fr</u>, ou encore via l'application GObyAVA.

#### **ATTENTION**

Pour les demandes d'indemnisation de *plus de 800 €*, les originaux des factures, feuilles de soins et justificatifs de paiement seront demandés.

PIONNIER DE L'ASSURANCE VOYAGE ET DE L'ASSISTANCE DEPUIS 1981